



PROTEGE, 7 règles pour que les personnes accueillies ou accompagnées soient protégées.

1

Je préviens la violence

Je préviens toute violence physique, psychologique ou verbale, y compris entre personnes accueillies ou accompagnées. J'évite de leur donner des surnoms.

2

Je partage mes doutes

Je parle des situations qui me mettent mal à l'aise avec mes collègues, ma direction, mais aussi d'autres institutions, pour avoir un avis neutre.

3

Je reste visible

Je garde toujours à l'esprit que tout ce qui se dit ou se fait avec une personne accueillie ou accompagnée devrait pouvoir être vu par d'autres personnes sans que cela me mette mal à l'aise.

4

Je laisse du temps libre

Je propose des temps sans activité pour que les personnes accueillies ou accompagnées profitent d'un espace de calme et d'intimité.

5

Je reste à ma place

Je reste à tout moment dans une relation asymétrique, même dans les activités ludiques, sans oublier la distance qui nous sépare.

6

Je n'attends rien en retour

Je n'attends pas de reconnaissance ou de gratitude de la part des personnes accueillies ou accompagnées, car ce n'est pas leur rôle de me remercier de prendre soin d'elles.

7

Je suis équitable

J'offre à chaque personne accueillie ou accompagnée le même niveau d'attention (tout en m'adaptant à leurs besoins spécifiques), sans montrer de préférence et en évitant tout lien de séduction.

Toute personne peut être victime de violences sexuelles, quel que soit son âge, son genre ou son milieu.

Ces violences peuvent venir de leurs proches ou de personnes accueillies ou intervenant dans les différentes structures d'accueil.

Ces 7 règles sont là pour vous aider à créer un cadre sûr et respectueux autour des personnes accueillies ou accompagnées, afin d'assurer leur sécurité affective, physique et psychique.

Si vous avez connaissance d'un mineur en danger ou d'un majeur vulnérable en danger ou si vous suspectez une violence impliquant un mineur ou un majeur vulnérable, vous devez contacter les numéros dédiés : **appelez le 119 pour les mineurs en danger et le 3977 pour les majeurs vulnérables en danger.**